

# Préconisations spécifiques de décontamination avant intervention

## *Instrument INTEGRA 400plus*

V03-2019

### Préambule ( obligations du laboratoire):

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2007 ( J.O du 4 Aout 2007 concernant les mesures de prévention liées à l'exposition à des agents biologiques pathogènes ), le responsable de laboratoire doit identifier le niveau de risque lié à son activité (HIV, mycobactéries, prions...) et en informer les intervenants extérieurs au laboratoire.

Il doit communiquer aux intervenants extérieurs un document attestant de la décontamination ( instruments et dispositifs associés ) réalisée par le personnel du laboratoire avant l'intervention .

La déclaration de décontamination jointe à l'instrument doit inclure : Le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .

Pour aider les laboratoires à répondre à cette exigence, Roche met à disposition des préconisations générales et spécifiques à

### Matériel requis:

- 1.0% Solution d'Hypochlorite de Sodium solution ( Javel diluée )
- Eau distillée
- 70% Ethanol

n°	Actions	Fait	Commentaires
1	Remplacer la poubelle à cuvettes		
2	Retirer les portoirs echantillons		
3	Executer une maintenance déproteneiser les aiguilles		
4	Nettoyer toutes les surfaces et capots externes avec un chiffon imbibé de javel, Ensuite avec une chiffon humecté d'eau, Puis avec un chiffon imbibé d'ethanol à 70%.		
5	Nettoyer l'interieur des capots de protection et les zones de chargements 'echantillons et reactifs) avec un chiffon imbibé de javel, puis avec un chiffon humecté d'eau, et ensuite avec de l'ethanol.		

A partir de ces préconisations, le laboratoire doit rédiger en fonction des risques propres à son établissement son protocole de décontamination incluant le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .